



## Mener une réflexion sur la manière de contrôler les infractions

### Contexte

Dans beaucoup de communes, la transition vers une plus grande prise en compte de critères sociaux ou environnementaux dans les cahiers des charges, bien que présente sur le papier, est extrêmement difficile à contrôler sur le terrain.

Dans un même ordre d'idées, plusieurs infractions au Règlement Régional d'Urbanisme peuvent être constatées à Uccle, entraînant une imperméabilisation des sols, la pollution des milieux naturels ou autres.

### Développement de l'action

La tenue d'une réflexion en interne, permettant de positionner la Commune quant aux actions qu'elle souhaite entreprendre afin de contrôler ces infractions devrait aboutir à :

- l'identification d'un moyen, le plus approprié possible, permettant de faire appliquer les règles existantes en environnement et urbanisme ;
- un plus grand contrôle des infractions (exemple : jardinet de façade, logements vides...).

La réflexion sera menée par le Service du Contentieux qui :

- dans un premier temps identifiera les Services ayant un rôle à jouer dans cette action (Urbanisme, Logement, Environnement...);
- dans un second temps, organisera une série de réunions permettant d'aboutir à une proposition d'amélioration du contrôle des infractions.

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : préservation de l'environnement.

Économiques : sanctionner les infractions, idéalement utiliser l'argent récolté dans des projets durables.

Sociaux : développer des comportements responsables.

### Indications de calendrier

A initier courant 2010.

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service du Contentieux
Service(s)	A définir
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)